

Communiqué du 31 mars 2025

Assurances voyages : ce n'est pas ce qui rendra votre billet flexible !

Dans un monde où la mobilité est essentielle, l'assurance voyage est souvent perçue comme une nécessité pour se prémunir des imprévus. Mais est-elle vraiment indispensable ? La Fnaut vous éclaire.

Les agences en lignes et les transporteurs vous proposent systématiquement une assurance juste avant votre paiement final ce qui renchérit le prix de votre billet. Ils y trouvent un intérêt financier majeur car les assurances les rétribuent pour être leur VRP. Mais imaginer qu'en souscrivant un assurance voyage on transforme son billet en billet flexible est un leurre que la Fnaut veut dissiper.

Une couverture souvent déjà incluse

Avant de souscrire une assurance voyage, il est crucial de vérifier si vous êtes déjà couvert par d'autres contrats existants. Cela vous évitera une dépense inutile.

- Cartes bancaires : certaines incluent une assurance voyage si le paiement du billet a été effectué avec elle
- Assurance habitation : elle peut comprendre une responsabilité civile à l'étranger
- Mutuelles santé : elles peuvent couvrir certains frais médicaux à l'international.

Quand l'assurance voyage devient essentielle ?

Il existe des situations où souscrire une assurance voyage est fortement recommandé :

- Voyages dans certains pays : des destinations comme la Russie ou la Chine exigent une attestation d'assurance pour délivrer un visa.
- Cas de force majeure : si vous devez annuler un voyage pour des raisons personnelles (maladie, accident), seule une assurance spécifique pourra vous indemniser mais attention aux conditions drastiques des contrats. .
- Pratiques à risques : les sports extrêmes ou séjours en haute montagne nécessitent souvent des garanties renforcées.

Vos droits en cas de perturbation

Les voyageurs bénéficient de protections légales en cas de retard, annulation ou refus d'embarquement. Selon les réglementations européennes, les compagnies doivent parfois rembourser ou indemniser les passagers sans nécessité d'assurance supplémentaire.

Nos conseils pratiques

- Demandez votre Carte Européenne d'Assurance Maladie pour faciliter votre prise en charge en Europe.
- Inscrivez-vous sur le site diplomatique [le Fil d'Ariane](#) pour être alerté en cas d'imprévu majeur à l'étranger.
- Lisez attentivement les conditions de votre assurance et comparez les offres selon vos besoins spécifiques.

Contact presse : Nina Soto, chargée de communication et relations presse Fnaut - 07 67 78 06 24